

formation-reconversion pour conférer les qualifications requises par le monde de l'entreprise

Dernière mise à jour : 16-12-2007

1000 diplômés de l'enseignement supérieur vont intégrer l'Education nationale, après un stage de deux mois.

Un programme de formation-insertion pour 3450 autres diplômés sera bientôt lancé.

Les entreprises impliquées dans l'élaboration des programmes de formation.

Abbas Al Fassi réussira-t-il là où ses prédécesseurs ont échoué, c'est-à-dire sur le dossier, combien épineux, des diplômés-chômeurs? Si par diplômés-chômeurs on entend ceux de l'enseignement supérieur, ayant un doctorat, il semble bien qu'une ébauche de solution viable existe aujourd'hui. Il faut dire que le dossier sur lequel le nouveau Premier ministre et certains membres de l'Exécutif se sont penchés, mardi 20 novembre, a été balisé par son prédécesseur, Driss Jettou, qui avait conclu, le 2 août dernier, un accord avec les 25 associations «représentatives» de cette catégorie de demandeurs d'emploi.

Ce qui est proposé aux diplômés-chômeurs, et qu'ils ont accepté - où l'intérêt de cette initiative -, c'est de bénéficier, aux frais de l'Etat, d'une formation/reconversion à même de leur conférer les qualifications requises par le monde de l'entreprise. Exit donc l'exigence, sur laquelle ont buté toutes les initiatives précédentes, d'une intégration pure et simple dans la fonction publique.

Si on excepte les 1 000 personnes qui seront recrutées dans l'Education nationale, moyennant un recyclage de deux mois pour leur permettre d'acquérir des éléments de pédagogie nécessaires à l'exercice de ce métier, le programme de formation/insertion mis au point par la Primature concerne 3 450 diplômés, mais pour lesquels aucun engagement de recrutement n'a été pris. Il s'agit de leur assurer des formations qualifiantes qui les aideront à s'intégrer plus facilement dans la vie active. Une enveloppe de 167 millions de dirhams a été dédiée à cette opération.

Tenant compte des profils de chacun, trois types de formation ont été arrêtées : scientifique et technique, lettres et sciences humaines et économie, droit et gestion (sachant que plus de la moitié des concernés sont de formation scientifique). D'une durée de onze mois, dont trois mois d'immersion en entreprise, ces formations seront dispensées dans les grandes écoles d'ingénieurs, pour les scientifiques, et dans les universités pour les autres profils, explique Nizar Baraka, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et générales. Intéressant à noter, les programmes de formation à dispenser aux bénéficiaires seront élaborés en tenant compte des besoins du marché ; ce qui donnera plus de chances aux lauréats de trouver rapidement un emploi. C'est pour cette raison que les contenus de ces programmes seront définis par les établissements formateurs de concert avec les associations des secteurs productifs. Une (ou plusieurs) réunion(s), avec la CGEM notamment, interviendra dans ce sens, confie Nizar Baraka.

S'étalant sur plusieurs phases, totalisant une durée de 24 mois, le programme de formation/insertion, débutera à Rabat, choisi comme site «pilote», à partir de la fin de cette année et bénéficiera à 240 diplômés qui seront répartis dans trois grandes écoles : 120 à l'Ecole Mohammed VI des ingénieurs, 60 à l'Ecole nationale de l'informatique et de l'analyse des données et 60 autres à l'Institut national des postes et des télécommunications. La prochaine étape, qui devrait intervenir vers le mois de mai, profitera aux porteurs de diplômes en lettres et sciences humaines et en sciences économiques, juridiques, sociales et de gestion.

Le programme démarre à la fin de l'année

On le voit, l'approche choisie pour résoudre ce dossier est à la fois sociale (puisque c'est l'Etat qui prend en charge le programme) et économique (les formations reçues correspondant aux besoins exprimés par les entreprises elles-mêmes). Cela va dans le sens des souhaits des diplômés de l'enseignement supérieur qui avaient participé à la signature de l'accord sur la formation/insertion, en août dernier. «J'espère que la résolution de ce problème se fera selon une approche sociale, en tenant compte de l'âge des diplômés, dont certains dépassent quarante ans, et de la nature de leur diplôme», avait déclaré un d'eux. Sur la nature des diplômes, justement, un ancien ministre déclare comprendre, «dans une certaine mesure», les revendications, voire les manifestations devant le Parlement, régulièrement organisées par cette catégorie de chômeurs. «C'est notre système éducatif qui les a formés, et ce système manque de souplesse. C'est-à-dire qu'il ne permet pas de changer de filière une fois que l'on s'est rendu compte que l'on n'a pas fait le bon choix. Ailleurs, les passages d'une filière à une autre sont possibles, ici non».

La question qui reste posée cependant est celle de savoir combien de diplômés de l'enseignement supérieur sont à la recherche d'un emploi. Y en a-t-il 4 500 seulement? Peut-être, il s'agit de «docteurs», beaucoup plus si l'on tient compte de tous les diplômés du supérieur (voir encadré). Une chose est sûre : le taux officiel de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur approche les 24%.

En France, par exemple, les enquêtes de l'INSEE (Institut national de statistique et des études économiques) montrent que plus le diplôme est élevé, moins le taux de chômage est important. Selon les statistiques de 2005, le taux de

chômage des non-diplômés en France est deux fois plus élevé que celui des titulaires d'un niveau au moins égal à Bac +2. Il est vrai que, dans les économies développées, le diplôme est recherché, survalorisé, en ce qu'il est le moyen de créer de la valeur, d'obtenir la performance, la compétitivité. Ce qui n'est pas vraiment le cas de l'économie marocaine (bien que des évolutions soient à noter, en particulier dans le secteur des services marchands). Fondée sur la compétitivité par les coûts salariaux, celle-ci avait (a) tendance à privilégier la main-d'œuvre peu qualifiée. Le comportement des exportations reflète bien au demeurant cette situation.

Autre élément souvent invoqué pour expliquer la réticence des chefs d'entreprises à recruter les hauts diplômés: la rigidité du marché du travail. «On peut se séparer plus facilement de sa femme que d'un salarié, surtout s'il a des diplômes. A moins d'accepter de se saigner». Cette phrase, qui ne s'entend pas chez un entrepreneur ou dans un cabinet de recrutement ? C'est en quelque sorte pour introduire «plus de souplesse» sur ce volet que le nouveau Code du travail a d'ailleurs introduit la «barémisation» des indemnités de licenciement, qu'il soit «normal» (sic) ou abusif. Mais même ainsi, le monde de l'entreprise nourrit des appréhensions à l'égard des diplômés. «Ils coûtent cher», disent certains. Il est vrai qu'avec un taux marginal de l'impôt sur le revenu (IR) qui atteint déjà 42% à partir de 6 000 dirhams, l'entreprise n'est pas encouragée à favoriser son encadrement (dont le taux, au niveau national, demeure encore faible). La proposition, formulée dans ces colonnes, par un industriel du textile, d'abaisser le niveau de l'IR au lieu et place de l'IS, dans la Loi de finances 2008, est à cet égard significative de la volonté de certains de voir alléger les charges qui pèsent sur l'entreprise. Car, in fine, et quelle que soit la volonté des pouvoirs publics, la lutte contre le chômage, c'est l'affaire des entreprises. Notons bien d'ailleurs que le programme formation/insertion, lancé par Jettou et mis en place désormais par Abbas El Fassi, ne se réalisera qu'à travers l'implication des entreprises. A cette précision - de taille - que si l'Etat ne peut plus recruter aussi massivement que par le passé, il lui incombe de mettre en place les mécanismes à même de favoriser la création d'emplois